

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 05 juin 2024

DEL20240605_069

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juin à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle communale à PERS-JUSSY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 30 mai précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes d'Arve et Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 19 puis 20 à 19h19 et 22 à partir de 19h30 et la délibération DEL20240605_060

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Régine MAYORAZ ; Frédéric CHABOD ;

LA MURAZ : Nadine PÉRINET ; Gianni GUERINI ;

MONNETIER-MORNEX : Laurent CHIORINO arrivé à **19h19** et la délibération **DEL20240605_060**,
Christophe AUGUSTIN arrivé à **19h30** et la délibération **DEL20240605_060** ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : Patrice DOMPMARTIN arrivé à **19h30** et la délibération **DEL20240605_060**, Isabelle
ROGUET, Dominique BRAND ;

REIGNIER-ÉSERY : Didier EISACK, Denise GÉRELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien
JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

SCIENTRIER : Michel BRANTUS ;

Pouvoirs : 2

Absents excusés avec procuration : Patricia DÉAGE, André PUGIN ;

Absents excusés : Anne-Marie LALLIARD, Ludovic WISZNIEWSKI ;

Absents : Sophie BIOLLUZ, David DE VITO, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Esther
VACHOUX, Valérie VACHOUX ;

Secrétaire de séance : Isabelle ROGUET.

DEL20240605_069 - Approbation de la convention d'implantation et d'usage des conteneurs de la CCA&S

Rapporteur : Madame la 5^{ème} Vice-Présidente en charge des Déchets, Madame Régine REMILLON

ANNEXE 08

VU l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2022-0029, en date du 07 novembre 2022, relatif à l'approbation de la modification des statuts de la CCA&S dans leur dernière version en vigueur, et sa compétence obligatoire en matière de "Déchets ménagers", à l'article 8.5 ;

VU les décisions de Monsieur le Président n° 2023-08, en date du 09 mai 2023 et n° 2024-05 du 19 avril 2024, approuvant respectivement, l'offre de la société "AJBD", relative à une étude sur l'optimisation de la gestion des déchets et assimilés sur le Territoire de la CCA&S et sa prorogation pour une durée d'un an ;

VU la délibération DEL20230705_085 du Conseil communautaire en date du 05 juillet 2023, relative à l'attribution du marché de fourniture et de livraison du matériel de collecte des déchets ménagers ;

VU le projet de convention ci-annexé ;

CONSIDÉRANT qu'en vue d'homogénéiser et d'optimiser la gestion des déchets sur son Territoire, en tenant compte des évolutions du cadre réglementaire et législatif, la CCA&S a mené une étude globale sur l'évolution du service, afin d'en améliorer la qualité, d'en maîtriser les coûts et d'en réduire les impacts environnementaux ;

CONSIDÉRANT que cette étude a identifié, parmi les leviers d'optimisation prioritaires, l'installation de conteneurs d'apport volontaire de grandes capacités, destinés à la collecte des Ordures Ménagères (OM) ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, il convient de mettre en place dans un premier temps, des conteneurs aériens et semi-enterrés, destinés notamment à la collecte des emballages et du verre, sur de nouveaux emplacements, ou sur des emplacements existants en lieu et place des conteneurs appartenant au Syndicat Intercommunal de VALORisation (SIVALOR), en recueillant préalablement, l'accord des parties concernées :

- les Communes : en ce qui concerne le lieu de leurs implantations et d'installation de ces équipements, ainsi que les droits d'accès et de passages attenants ;
- le SIVALOR : chargé par ses EPCI membres, du transfert et du traitement des déchets issus de la collecte sélective par apport volontaire recueillis par ces conteneurs ;
- accessoirement, tous tiers concernés (Syndic d'immeuble, copropriété...).

CONSIDÉRANT qu'il convient dans ce cadre, de définir par convention, les conditions techniques, administratives et financières, applicables au déploiement des conteneurs d'apports volontaires de la CCA&S pour la collecte des déchets d'emballages ménagers recyclables et du verre, situés sur les emprises mises à disposition par les Commune ou bailleurs ;

Au vu de l'ensemble de ces informations et du projet ci-annexé, les membres du Conseil à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dispositions du projet de convention présenté et ci-annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier aux Communes membres de la CCA&S, ainsi qu'au SIVALOR la présente délibération et la convention ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir, dans le cadre du déploiement des conteneurs de la CCA&S pour la collecte des déchets d'emballages et du verre, sur de nouveaux emplacements, ou sur des emplacements existants en lieu et place des conteneurs appartenant SIVALOR ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre et signer tout acte afférent.

La Secrétaire de séance
Madame Isabelle ROGUET

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 13/06/2024
Publié, le 13/06/2024*